



Lettre d'informations 19 octobre 2020 - Quelques nouvelles bagnolaises...

Info - Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni jeudi 15 octobre 2020. Le compte-rendu sera disponible prochainement.

À noter : prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 3 décembre 2020**

Les vitraux de la chapelle Saint-Roch

Des vitraux viennent d'être posés dans la chapelle Saint-Roch. Ils ont été réalisés par Daniel MOTTET et l'équipe des vitraillistes de Theizé que la mairie remercie chaleureusement pour la qualité de leur travail et leur implication tout au long du projet. Les vitraux représentent des plantes médicinales, rappelant la raison d'être de la chapelle. Pour en savoir plus et voir quelques photos, [cliquez ici !](#)

Commission municipale "Fleurissement"

À partir du mardi 20 octobre 2020, l'équipe du fleurissement, composée de membres du conseil municipal et de bénévoles, prend ses horaires d'hiver et interviendra **tous les mardis**, si le temps le permet, **à partir de 14 heures**. À toutes celles et tous ceux qui veulent venir donner un coup de main, **RDV devant la mairie mardi à 14 heures**, si possible avec un peu de matériel !

À partir du printemps, l'équipe interviendra les mardis matins ainsi qu'un samedi matin par mois pour permettre à ceux et celles qui sont pris en semaine de participer.

Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter Joëlle PERRELLE, responsable du fleurissement : joelle.perrelle@bagnols.net. Et aussi, n'hésitez pas à fleurir ou à enlever les mauvaises herbes autour de chez vous pour embellir le village !

Projet "Rénovation de l'Église Saint-Blaise"

La mairie a accueilli vendredi 16 octobre Bruno GALLAND, conservateur des antiquités et objets d'art, et Martine PUBLIÉ, conseillère départementale et vice-présidente déléguée à la culture et au tourisme, pour une réunion de réflexion sur la restauration des objets de l'Église. Cette constructive a impliqué le maire, la commission municipale en charge de la rénovation de

l'Eglise, l'association Mémoire et Patrimoine et le père Chaize en tant qu'affectataire.

Cette rencontre s'inscrit dans le projet global de rénovation de l'Eglise, le groupe de travail qui avait été constitué lors du mandat précédent va être relancé. La mairie attend la décision prochaine de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) quant au classement de l'ensemble de l'édifice au titre des monuments historiques pour lancer la phase active : étude de diagnostic, devis et lancement des travaux.

Interdiction - Brûlage des déchets verts

Il est interdit de brûler des déchets verts dans son jardin : feuilles, branches... que ce soit à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques. Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

La personne qui brûle des déchets verts peut être punie d'une amende de 450 Euros et engage sa responsabilité quant aux nuisances causées.

Que faire des déchets verts ? Du paillage, du compost ou [les apporter dans une des 4 déchetteries de la Communauté de communes.](#)

Collecte des déchets encombrants

La mairie formalise un **service de collecte des déchets encombrants** à destination des Bagnolaises et Bagnolais. Chaque dernier vendredi du mois (hors jours fériés), sur inscription préalable en mairie, les agents techniques communaux viendront récupérer **un déchet encombrant** au domicile du demandeur (le déchet sera prêt à partir et à l'entrée de l'habitation) et le transporteront à la déchetterie à l'aide du camion communal.

Un déchet encombrant est un objet **volumineux** provenant exclusivement d'un **usage domestique** (ce service n'est pas à destination des professionnels) et qui ne peut être considéré comme une ordure ménagère ou un déchet recyclable léger (pour lesquels il y a déjà des ramasses). Par ex : parasol, réfrigérateurs, table de ping-pong, cumulus...

Vous avez un déchet encombrant et n'avez pas de véhicule adapté pour l'emmenner à la déchetterie ? Contactez la mairie, par e-mail de préférence : secretariat@bagnols.net, en indiquant quel déchet vous souhaitez faire enlever ainsi que vos nom, adresse et numéro de téléphone. La mairie reviendra vers vous pour valider (ou non) votre demande et vous indiquer le jour de passage prévu.

Information de la gendarmerie - Vigilance

Les forces de l'ordre alertent en cette **période de Toussaint.**

Les véhicules stationnés près des cimetières et des fleuristes sont des proies pour les voleurs. Il est conseillé aux usagers d'éviter de stationner dans un endroit isolé ou non éclairé, d'éviter d'emporter des objets de valeurs, de retirer tous les objets visibles de l'extérieur (sacs, téléphones portables...) et surtout de prendre soin de verrouiller son véhicule. Ces précautions s'appliquent également tout au long de l'année !

Contactez les services de Gendarmerie en composant le 17 afin de signaler tout comportement suspect ou si vous étiez victime d'un vol.

Salon des maires et des élus locaux - 3èmes assises régionales

Jean-François FADY a assisté au Salon des maires et des élus locaux qui s'est tenu le lundi 12 octobre 2020 en visio-conférence. Animée par Laurent WAUQUIEZ, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Étienne BLANC, premier vice-président, la journée a été rythmée par des ateliers thématiques et a également présenté les aides à disposition des communes dans le cadre du plan de relance.

Communauté de communes Beaujolais-Pierres Dorées (CCBPD) et syndicats

- La CCBPD et ses communes se mobilisent pour soutenir les entreprises avec une aide aux micro-entreprises et associations avec le Fonds Région Unie doté de 212 000 € ([dépôt des dossiers jusqu'au 31 décembre 2020](#)) et un tarif RSO (Redevance spéciale obligatoire) spécifique lié au Covid-19 (cette démarche est automatique). [Plus d'infos sur le site de la Communauté de Communes !](#)

- Jean-François FADY a assisté au bureau des maires de la CCBPD le mercredi 14 octobre 2020. La réunion a commencé par une intervention de BTP Rhône et métropole. Après la présentation des affaires du président, l'activité des différents pôles a été détaillée : administration et coopération territoriale, activité et mobilité, infrastructures du territoire, jeunesse et services, environnement et habitat, rayonnement du territoire.

- Thierry TRONCY a assisté en tant que délégué titulaire au comité du SRDC (Syndicat rhodanien de développement du câble) qui s'est tenu le vendredi 16 octobre 2020 à Saint-Georges-de-Reneins. Les délégués ont reconduit Daniel POMMERET comme président et ont procédé à l'élection du bureau et à la désignation des délégués SRDC à l'EPARI. Le SRDC regroupe 279 communes adhérentes et a aidé à la diffusion du câblage de tout le département, en collaboration avec l'opérateur Numéricâble. Ce syndicat a confié à un syndicat mixte, [l'EPARI](#) (Etablissement public des Autoroutes

rhodaniennes de l'information), la conduite du projet en qualité de concédant.

Information des associations

- Dans de nombreux départements, les **Virades de l'espoir** n'ont pu avoir lieu. Les Virades de l'espoir de Frontenas ont ainsi été annulées. Il est encore temps d'appeler le 0800 100 500 ou [de faire un don en ligne](#) au profit de la lutte contre la mucoviscidose.

- Pensez à vos commandes auprès de **la classe en 2** ! Boudin, jambonneau, saucisson, caillette... vos commandes seront à retirer en drive le dimanche 8 novembre dès 9 heures. Contact et réservations auprès de Régis PLASSE : plasseregis@free.fr ou par téléphone au 06.79.22.60.97.